

Délibération n° 2022 – III - 006

Acquisitions foncières dans le cadre des tranches 2&3 des travaux du projet "Isère amont" – Autorisation du Président à signer les compromis, actes, et les bulletins d'indemnité d'éviction

Le neuf mai mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszlo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélemi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	Pouvoir à F. Mulyk
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Marie Breuil : GAM
Dominique Milleret : ELEGIA

SYMBHI : Jacques Henry / Bertrand Joly / Anne-Sophie Drouet / Michel Pinhas / William Huchet / Benjamin Rey / Simon Nadeau / Cécile Albano / Nadine Capellaro

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans le cadre du projet Isère amont, le Symbhi doit procéder à des acquisitions foncières afin de mener à bien notamment les tâches suivantes :

- maîtrise des emprises des aménagements : digues, merlons, ouvrages hydrauliques...,
- maîtrise de l'espace intra-digue de l'Isère,
- mise en œuvre des mesures de compensation environnementale ou de mise en valeur environnementale : reboisements pour reconstituer le corridor biologique, aménagements de gravières, de bras morts...,
- réalisation d'un stock foncier pour les échanges de parcelles avec les agriculteurs concernés par les emprises des aménagements.

Les compromis à voter aujourd'hui concernent les dossiers suivants, sur le secteur des tranches 2 et 3 :

Comité syndical du
9 mai 2022

Compromis avec ou
sans indemnité

Communes concernées par les parcelles	Noms Propriétaires	Présence d'un exploitant agricole Si oui :	Montant de l'éviction	Terrier	Lieu-dit	Section / n° de parcelle mère	surface de la parcelle (m2)	Emprise (m2)	Prix de vente (en €)
		Nom du bénéficiaire de l'éventuelle indemnité d'éviction						sous DUP	
ST NAZAIRE LES EYMES	BERNOUD CONSORTS	-	-		Bigillon	ZC 148	8099	8099	4 859,40 €

L'acquisition de ces parcelles est nécessaire pour régulariser les emprises des digues du projet Isère amont.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver les acquisitions des parcelles désignées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les compromis de vente, les bulletins d'indemnité d'éviction, les actes de ventes authentiques correspondants et tous les documents s'y rapportant (traités d'adhésion), et d'autoriser le Président à mandater le Cabinet SETIS à Grenoble pour représenter le Symbhi dans la procédure de réalisation des actes authentiques en la forme administrative.

Fait à Grenoble, le 10 mai 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk